

La Nation

Journal vaudois

JAA. 1000 Lausanne 1

Bimensuel hors partis fondé en 1931, publié par la Ligue vaudoise
Le numéro: Fr. 3,50 Abonnement annuel: Fr. 77.-
Apprentis, étudiants: Fr. 33.-



Quand le parti socialiste se radicalise

Dans un article intitulé «Réalisme socialiste», publié le 19 décembre dernier par *Domaine public*¹, Mme Yvette Jaggi traite de la mue identitaire du parti socialiste. Fondé sur la défense des classes populaires, ce parti est devenu celui des couches moyennes et supérieures de la société. Tout naturellement, le nouvel électorat désigne des candidats issus de ses rangs plutôt que du «peuple». Et c'est vrai sur les plans communal, cantonal et fédéral. Et c'est en vain que le conseiller d'Etat Pierre-Yves Maillard, licencié ès lettres lui-même, appelle à combattre cette prépondérance des «élites».

Cet ancien parti d'opposition est aujourd'hui majoritaire au gouvernement cantonal, dans la capitale et dans plusieurs grandes villes. Ses mots et formules, ses «valeurs», comme on dit, *égalité, solidarité, progrès, ouverture, redistribution des richesses, multiculturalisme, citoyen du monde* et autres, font partie du langage courant, celui qui décide ce qu'il faut penser quand on ne réfléchit pas. On retrouve même ces «éléments de langage» dans les publications des partis opposés. Au fond, cela ne doit pas surprendre, si l'on se rappelle qu'à des degrés divers, tous les partis émergent au même fond égalitaire. Cette similitude produit un effet de cliquet et

explique que la droite, quand elle revient au pouvoir, ne remet jamais les lois socialistes en cause. Le voudrait-elle, d'ailleurs, qu'elle se heurterait à la résistance infinie de l'administration, qui partage la foi charbonnière des socialistes en l'omniscience providentielle de l'Etat.

Le parti socialiste a même réussi à récupérer la réaction écologique, alors que cette idéologie nostalgique et anti-technique se situe aux antipodes de son optimisme rationaliste.

Cette réussite totale, en termes d'occupation du pouvoir, a détourné le parti de sa vocation première. On ne peut être durablement au pouvoir et manifester dans la rue, parapher les lois et lever le poing, tenir la bride et ruer dans les brancards.

Le parti socialiste a pris, disons-le aussi, ses responsabilités gouvernementales et, en cas de nécessité, ses représentants se contraignent parfois à faire litière de l'idéologie au profit de l'intérêt général.

C'est aujourd'hui un parti bourgeois solidement installé, le parti des fonctionnaires, des professions libérales, des journalistes et des intellectuels. Beaucoup y adhèrent sans la moindre conviction doctrinale ni la moindre envie militante, simplement par conformisme ou carriérisme. Il est devenu le nouveau «grand vieux parti».

Même les coups de gueule occasionnels des jeunes socialistes, sur la semaine de vingt-cinq heures, sur la participation, la cogestion dans l'entreprise, le «dépassement du capitalisme» et la suppression du mariage (sauf le mariage pour tous) apparaissent comme des slogans d'enfants gâtés et irresponsables, plutôt que comme le cri d'espoir des opprimés ou l'annonce prophétique de temps nouveaux.

Comme son prédécesseur radical, le parti socialiste tiendra tant qu'il aura suffisamment de places à distribuer et d'impôts à redistribuer... et tant que ses caciques arriveront à conserver l'unité, ou une apparence d'unité dans les troupes.

Quant à tous ces électeurs historiques qui rejoignent l'Union démocratique du centre, Mme Jaggi explique leur migration sociale et idéologique par un sentiment d'insécurité et de regret face à la disparition des traditions. Les slogans de l'UDC, dit-elle, répondent à ces sentiments sinon mieux du moins plus spectaculairement que le programme du parti socialiste. Autant dire que les transfuges sont des simples, qui ne voient que leur intérêt à court terme et placent leurs passions avant la réflexion politique. On pourrait lui rétorquer que c'est déjà ce qu'ils faisaient avant.

Mme Jaggi juge que le parti socialiste doit continuer à se préoccuper de cette clientèle, même si celle-ci le lâche pour un parti qui ne se gêne pas de couper dans les aides sociales et les bourses d'études ni d'affaiblir l'Etat au bénéfice des nantis et des gros contribuables. Bon, encore faut-il que le courant passe!

Car les infirmières et les policiers, par exemple, en sous-effectif permanent de par la volonté d'économie du gouvernement, ne sont pas forcément bien disposés à l'égard du parti qui dirige ce même gouvernement. Et quand les ouvriers se

voient soumis à la concurrence salariale de frontaliers au statut incertain, pourquoi se tourneraient-ils vers un parti socialiste qui prône aveuglément la libre circulation? L'insatisfaction sociale, fonds de commerce électoral du parti socialiste, se retourne aujourd'hui contre lui.

Mme Jaggi touche un point essentiel quand elle évoque la perte des traditions, mais il n'est pas sûr qu'elle saisisse toute la portée de sa remarque. Car du point de vue de la gauche, les traditions ne sont que les résidus encombrants d'une conception irrationnelle et caduque de la société. Le socialisme – le régime démocratique en général – minimise, voire refuse ce fait que l'individu et la société existent non seulement dans l'universel de la raison, mais aussi, et en toute chose, dans le particulier du temps et du lieu, plus précisément dans le temps long de l'histoire nationale et sur le territoire limité que protègent les frontières.

Les partis traditionnels ont fait trop longtemps trop bon marché de la nécessité vitale pour une communauté de se définir d'abord par ses propres besoins, sa propre souveraineté, ses propres institutions, sa propre histoire. Ils ont négligé ou ridiculisé le besoin social primordial d'un horizon fini et stable, d'un droit sûr et fiable, d'un ordre calme dans les rues, d'une reconnaissance et d'un respect de nos mœurs et, coiffant tout cela, d'une autorité politique vouée à défendre nos richesses matérielles et immatérielles contre les prédateurs de tout genre et de toute provenance.

Ces besoins réapparaissent aujourd'hui avec une puissance dévastatrice pour le désordre établi de la pensée unique et donnent, pour un temps, des ailes au parti qui a eu la lucidité de les identifier et le courage de les proclamer.

Olivier Delacrétaz

¹ www.domainepublic.ch/articles/30644

Aloÿs Fornerod: des chroniques et un disque

L'«Hommage 2015 à Aloÿs Fornerod», organisé pour célébrer le 125^e anniversaire de sa naissance et le 50^e de sa mort, a encore trouvé des échos d'importance à la fin de 2016.

La *Revue musicale de Suisse romande*, en effet, a consacré deux articles fort développés au compositeur, l'un d'Antonin Scherrer sur l'homme, sa vie et son oeuvre, l'autre de Jacques Viret sur l'esthétique et la manière du compositeur. On peut commander la livraison de décembre 2016 de la RMSR au 29, rue de la Colombière, 1926 Fully.

La maison Claves (M. Patrick Peikert), de son côté, a édité un beau disque avec les enregistrements de deux concerts donnés en 2015. L'un était consacré à la musique sacrée: *Messe du 7^e ton, trois motets, Salve Regina*, tous *a cappella* pour chœur mixte à quatre voix (chœur de l'HEMU dirigé par Jean-Pierre Chollet); *Ave Maria* pour voix et orgue (Jennifer Pellagaud, soprano, et Olga Zhukova, orgue); pièces pour orgue (Cyril Julien). L'autre concert constitue la seconde partie du disque, avec deux œuvres orchestrales: la pièce symphonique *Prométhée enchaîné* et le *Concerto pour piano*; les interprètes sont l'Orchestre de l'HEMU et la pia-

niste Oxana Shevchenko, sous la direction d'Emmanuel Siffert. Le disque est accompagné de textes dus à... Antonin Scherrer et Jacques Viret, infatigables et toujours enthousiastes à l'idée de mettre en valeur la musique de Fornerod.

L'acronyme HEMU figure deux fois dans cette petite recension; c'est l'occasion de dire la part importante que la Haute école de musique, sites de Lausanne et de Fribourg (Fornerod enseigna dans les deux conservatoires et dirigea le second) a prise à l'«Hommage 2015».

Il ne faut pas attendre un prochain anniversaire pour continuer à jouer Fornerod. Monter l'opéra *Geneviève*, c'est bien sûr une entreprise assez lourde et compliquée; qui s'y lancera – Fribourg ou Lausanne? Au moins suggère-t-on aux chambristes de Sine Nomine de reprendre le *Quatuor* qu'ils ont si bien interprété en 2000, pour le concert et pour le disque; et à l'OCL de nous donner le parfait *Deuxième concert pour orchestre de chambre* – pourquoi pas sous la direction d'Emmanuel Siffert, dont notre public n'apprend les succès, en Russie et en Argentine, que par oui-dire et qu'il aimerait mieux connaître?

Jean-François Cavin

Réformer l'Ecole française, un filon électoral inépuisable



RIE III: un investissement pour une fiscalité compétitive

Les Suisses votent le 12 février sur la troisième réforme de l'imposition des entreprises (RIE III), plébiscitée à droite et combattue à gauche. Cette réforme est notamment destinée à mettre le système fiscal helvétique en conformité avec les «règles internationales» qui ne tolèrent plus les statuts privilégiés que certains cantons accordent à des entreprises réalisant l'essentiel de leurs revenus à l'étranger (traitement différencié des profits réalisés en Suisse et à l'étranger).

La Confédération a choisi de céder aux pressions extérieures en interdisant désormais ces statuts fiscaux privilégiés, mais aussi, en contrepartie, de permettre l'utilisation de tous les régimes de faveur agréés sur la scène internationale. Il s'agit notamment du système de la *patent box* (imposition séparée et réduite des bénéfices provenant de brevets), de la forte déduction (jusqu'à 150%) accordée aux dépenses de recherche et développement, de la *déduction des intérêts notionnels* (visant à traiter de manière équitable les entreprises qui investissent sur leurs fonds propres par rapport à celles qui investissent par l'emprunt), ou encore d'amortissements supplémentaires dont pourront bénéficier les entreprises qui transfèrent leur siège en Suisse. Ces di-

verses mesures, relativement techniques, permettront à certaines entreprises de réduire leur charge fiscale. Quelques-uns de ces instruments fiscaux s'imposeront à tous les cantons (notamment le principe de la *patent box*), les autres seront facultatifs et donc à disposition des cantons qui souhaiteront les utiliser.

Un enjeu à évaluer sur la base de quelques chiffres

La réforme RIE III, telle qu'elle est prévue, devrait entraîner une diminution de recettes fiscales qu'on estime à environ 2 milliards de francs, à répartir à parts à peu près égales entre la Confédération et les cantons. Si, comme on l'espère, cela permet de maintenir la compétitivité de la Suisse, si les multinationales restent et prospèrent, on peut imaginer que ces «pertes» fiscales seront rapidement compensées. Mais on ne peut évidemment pas calculer cela de manière précise, ce qui permet à la gauche de mener campagne contre un *cadeau aux riches qui entraînera un démantèlement des finances publiques*. Le refrain est connu, mais il séduit facilement la foule. Dans les cantons qui dépendent moins des entreprises internationales – ou qui ont l'impression de moins en dépendre –, même des gens «de droite» regardent avec méfiance une

réforme qui, à leurs yeux, ne semble rien apporter aux PME helvétiques.

Sans la réforme, en revanche, on aura le choix entre maintenir les actuels statuts fiscaux privilégiés et adresser un bras d'honneur aux critiques de l'OCDE (ce que la Suisse n'aura ni la force ni le courage de faire), ou supprimer ces statuts privilégiés sans contrepartie et courir le risque de voir un certain nombre d'entreprises multinationales déménager vers d'autres Etats qui leur tendent les bras. Dans ce cas, il y aura aussi des pertes fiscales et des pertes d'emplois. Ces pertes ne peuvent pas être chiffrées précisément, mais on peut rappeler que les multinationales en question représentent directement environ 150'000 emplois (et probablement 150'000 autres de manière indirecte), qu'elles rapportent 5,3 milliards de francs à la Confédération (50% de l'impôt fédéral sur le bénéfice des entreprises) et 600 millions au Canton de Vaud (12% des recettes fiscales). On ignore combien d'entre elles quitteraient réellement la Suisse, et donc quelle part de tout cela nous pourrions perdre; mais ces chiffres permettent d'évaluer l'ampleur de l'enjeu.

Moins de fiscalité pour plus de prospérité

La RIE III doit être considérée comme un *investissement*, selon l'expression judi-

cieuse de notre ministre des finances. On atténue certaines formes d'imposition dans le but de préserver, voire de renforcer l'attractivité de notre place économique. Les expériences passées montrent que les exercices de modération fiscale se soldent toujours par une prospérité accrue non seulement pour les citoyens et les entreprises, mais aussi – et très largement! – pour les collectivités publiques. Du point de vue de la politique économique, les incertitudes de la RIE III apparaissent donc beaucoup plus prometteuses que celles de l'immobilisme.

Du point de vue des institutions, la marge de manœuvre des cantons pour aménager leur fiscalité est déjà limitée depuis plus d'un quart de siècle par la législation fédérale. On peut le regretter, mais la RIE III n'introduit rien de nouveau de ce côté-là. Les règles du jeu sont modifiées, pas la répartition des compétences. On peut en outre souligner que le Canton de Vaud, qui a déjà pris les devants en adoptant son propre plan de mise en œuvre, est très demandeur des nouveaux instruments prévus par la RIE III fédérale.

Il apparaît donc logique et raisonnable de voter OUI le 12 février prochain.

P.-G. Bieri

Incarnation

Qu'un écrivain se dise de gauche ou de droite, qu'importe? Qu'il proclame des «valeurs» ne nous fait ni chaud ni froid aussi longtemps que nous ne parvenons pas à ressentir les émotions concrètes évoquées (ou dissimulées) par des mots qui en imposent. Ceux-ci divisent, l'expérience unit.

Ainsi en est-il de l'écrivain napolitain Erri de Luca, né en 1950, un temps communiste, puis écologiste et anarchiste. Il est l'un des auteurs italiens les plus lus. Il parle très bien français. Ses multiples

petits livres sont traduits par Danièle Valin dans la collection de poche Folio. «Erri» est la transcription italienne du prénom Harry. De Luca tient ses yeux bleus et ses cheveux naguère blonds d'une grand-mère américaine. Il a quitté assez tôt sa famille bourgeoise, ruinée et déchue, établie dans un quartier pauvre de Naples, sans toutefois renier ses parents. Il a participé aux événements révolutionnaires des années septante et travaillé comme maçon sur des chantiers d'Italie et de France. Les ouvriers dont il

parle, il les a connus, ayant partagé leurs peines. Son père, chasseur alpin (quoique napolitain!), a initié Erri à la montagne. A 66 ans, l'alpiniste chevronné effleure encore les parois des Dolomites. Bien que se disant incroyant, il étudie la Bible minutieusement, la lisant chaque jour. Il a appris l'hébreu, et aussi le yiddish, en mémoire de la civilisation juive d'Europe orientale, aujourd'hui disparue.

De son livre *Le plus et le moins (Il più e il meno)*, 2015), nous extrayons ces quelques citations qui montrent comment l'auteur vivifie les fameuses «valeurs» de la modernité, nous permettant de sympathiser pour une fois avec des mots dont nous serions enclins à nous méfier comme de la peste.

* * *

A la fin décembre 1982, à Paris, de Luca, avec une quarantaine de maçons, occupe les bureaux d'une entreprise qui «oublie» de verser les salaires. Il n'a plus d'argent en poche. Avec cinq collègues turcs, il forme une équipe de nuit qui poursuit l'occupation des locaux. Les musulmans ont une boussole et se prosternent en direction de la Mecque. L'un d'eux demande à de Luca s'il prie. Celui-ci répond que non. On l'interroge sur la religion chrétienne et la fête de Noël qui approche. De Luca raconte la Nativité. Le jour de Noël, les cinq Turcs l'accueillent avec un *Buon Natale*, puis l'embrassent avec «pudeur». Ils ont dégoté et apprêté un demi-poulet par personne. De Luca écrit: *Dans ma vie, je me suis battu pour une égalité, pour une liberté, mais la fraternité ne peut se conquérir. C'est un don, elle vient à l'improviste, elle peut durer le temps d'un demi-poulet. Mais elle existe, elle a existé, je l'ai goûtée. Cinq hommes de l'islam avaient préparé un dîner de Noël pour quelqu'un sans credo* (p.134).

J.-F. Pasche

Philippe Rahmy, *Allegra*, Paris, La Table ronde, 2016.

Allegra

En 2016, la section vaudoise de la Société étudiante de Zofingue a décerné le Prix Rambert de littérature suisse francophone, comme elle le fait traditionnellement tous les trois ans depuis 1903. Lors de cette édition, les Zofingiens ont récompensé le roman *Allegra* du romancier genevois Philippe Rahmy. Ce mois de janvier, cet auteur a aussi été récompensé par le Prix suisse de littérature de l'Office fédéral de la culture pour la même oeuvre.

Allegra est un roman à la première personne. Le narrateur raconte sa vie. Il est un brillant financier, mathématicien et informaticien. Dès la fin de ses études, il est engagé par une banque islamique à Londres. Il gagne bien sa vie, épouse une belle femme, vit dans un bel appartement donnant sur le zoo. Cependant, son bonheur n'est que superficiel.

Abel, le nom du narrateur, est d'origine algérienne. Il a grandi en France, à Arles. Son père dirigeait les abattoirs d'Etat. Doué à l'école, il a pu faire de bonnes études, ce qui lui a ensuite permis une ascension sociale fulgurante.

Inévitablement, le *burnout* survient. Abel tombe dans l'alcoolisme, tendance qu'il connaissait déjà auparavant. Il connaît alors la déchéance sociale et perd tout; sa femme le quitte.

Philippe Rahmy parvient brillamment à montrer les limites d'un monde financier où la rentabilité est reine. Abel, avec le passé qu'il transporte, ses joies et ses malheurs, finit par remettre en question une vie édifée uniquement sur le gain et le prestige social. Vient le temps où cette conception matérialiste de la vie n'est plus apte à éluder son mal-être identitaire jamais résolu. Intervient alors la thématique de l'islamisme radical. Abel va-t-il chercher ici la solution à ses problèmes?

Allegra est d'une écriture limpide, sans fioritures. L'auteur garde savamment le lecteur en haleine, livrant par bribes les détails de la vie d'Abel. Vous ne comprendrez l'histoire qu'en lisant le roman d'un bout à l'autre.

J.-F. Pasche

Philippe Rahmy, *Allegra*, Paris, La Table ronde, 2016.

A propos des «valeurs» (la liberté, la justice, l'universalité) incarnées, il écrit aussi:

J'ai fait l'expérience de la liberté, je n'est pas une liste de droits dont profiter, mais un danger. Si elle n'est pas souvent un désert, elle n'est pas liberté (p.15).

La justice n'est pas un code de lois, mais un sentiment qui réchauffe et soude les raisons et le souffle, la dignité et la colonne vertébrale (p.139).

L'alpiniste qui escalade des deux côtés prouve qu'une montagne unit et ne sépare pas. Là-haut il piétine la frontière inventée et l'efface (p.171).

* * *

Et encore ceci:

Recevoir d'un livre est une action aussi active que de l'écrire (p.109).

Pour finir:

Aujourd'hui je connais l'inconsistance des autorités, des hiérarchies officielles. A l'époque elles étaient tout d'un bloc, indiscutables. Du tort de ce jour-là (à l'école, un professeur croit que l'élève de Luca a copié son excellente rédaction dans un manuel alors qu'elle est sortie de son imagination), s'ouvrit la fissure qui les a démolies en moi avec le temps (p.14).

Voilà une phrase qui résonne étrangement aux oreilles d'un Vaudois protestant, tel le soussigné, respectueux des règles et des autorités politiques, militaires, ecclésiastiques, scolaires. Il a mis plus de temps que de Luca pour comprendre que l'autorité, celle qui nous augmente, ne réside pas toujours chez les notables désignés par une élection démocratique ou le copinage oligarchique, et qu'il faut la trouver ailleurs.

Jacques Perrin

LPPPL

Loi sur la Promotion de Procédures de Pénalisation du Logement

Cette loi sur la prétendue promotion du logement ne fera que compliquer la tâche de ceux qui construisent.

Les locataires sont protégés

Le Code des obligations (art. 269 et ss) contient déjà actuellement des mesures de protection des locataires pour éviter les abus dont ils peuvent être victimes en cas de pénurie de logements. Les loyers, en particulier les hausses de loyer, sont très strictement contrôlées et corrigées au besoin. L'abondance de la jurisprudence sur ces questions montre que l'outil est utilisé et donc utile.

Mais dans les cantons de Genève et Vaud, on a décidé que cela ne suffisait pas et on a complété l'arsenal par des lois sur le logement qui font en partie double emploi et compliquent tout. Ni à Bâle, ni à Zurich, où la pénurie de logements n'est pas moindre qu'à Lausanne, on a mis en place de telles usines à gaz.

La LPPPL sur laquelle nous votons le 12 février prochain n'est qu'une extension de l'usine à gaz. Elle ne produira pas un seul logement de plus et ne fera pas baisser les loyers.

Des rénovations compliquées

Selon cette loi, tout travail de démolition, de rénovation et de transformation portant sur des logements loués doit faire l'objet d'une demande d'autorisation adressée à la commune qui la transmet avec son préavis « dûment motivé » au département cantonal en charge du logement. Pour rendre son préavis, la commune doit procéder à une analyse fine de la situation et peut même exiger une inspection locale ou une expertise technique dont les principes sont réglés par le département.

Avant de délivrer l'autorisation, le département peut limiter la répercussion des coûts des travaux sur le revenu loca-

tif. Il peut assortir l'autorisation d'une mesure de contrôle du revenu locatif d'une durée de cinq ans; en cas de pénurie prononcée, cette durée peut aller jusqu'à dix ans. Il peut également soumettre à autorisation la vente de l'immeuble jusqu'à l'exécution des travaux et requérir la production du décompte final des travaux. Il peut soumettre l'octroi de l'autorisation d'un changement d'affectation à la condition que les locaux soient réaffectés à l'habitation dès que les motifs ayant conduit à l'autorisation n'existent plus. Lorsque le département accorde l'autorisation sollicitée aux conditions fixées, celles-ci font l'objet d'une mention au Registre foncier.

Tout cela est déjà bien compliqué, mais ce qu'il faut relever c'est que l'autorisation n'est accordée que si les logements loués concernés n'entrent pas dans une catégorie à pénurie, lorsque les travaux apparaissent indispensables pour des motifs de sécurité, de salubrité ou d'intérêt général, ou enfin lorsque les travaux permettent de favoriser les économies d'énergie. De plus, l'autorisation n'est accordée que pour autant que l'investissement consenti reste proportionné par rapport aux avantages attendus.

La loi nouvelle, par rapport à celle qui existe maintenant, complique encore les procédures. Après cela, rien d'étonnant à ce que les parcs locatifs de Lausanne et Genève soient les plus vétustes de Suisse.

Des promotions amères

On vient de donner un très rapide aperçu des contraintes liées aux travaux de rénovation. Qu'en est-il de ce que la loi appelle la « promotion du parc locatif »?

En cas de construction d'un logement d'utilité publique (LUP), les communes peuvent prévoir dans leur plan et règlement d'affectation (plan de

zones) des bonus de surfaces brutes de plancher. Pour les zones à bâtir déjà légalisées, les bâtiments bénéficient d'un bonus de 10% de la surface brute de plancher habitable si au moins 15% de la surface totale brute de plancher habitable est destinée à des LUP.

On ne comprend d'ailleurs pas comment on peut qualifier de mesure de promotion du parc locatif la disposition qui permet aux communes la fixation de quotas minimums de LUP dans leur plan d'affectation.

Mais qu'est-ce qu'un logement d'utilité publique?

Il s'agit des logements bénéficiant d'une aide à la pierre, des logements protégés destinés aux personnes âgées, des logements pour étudiants et des logements à loyer abordable reconnus d'utilité publique.

Et c'est là qu'on entre au cœur de l'usine à gaz car, pour être reconnu d'utilité publique, le logement à loyer abordable doit remplir des conditions cumulatives: il doit faire partie d'un immeuble comprenant au moins quatre logements; il doit être destiné à la location à long terme; il doit respecter, par type d'appartement, les limites de loyers et de surfaces fixées par l'Etat. On ne sait rien de ces éléments car c'est le Conseil d'Etat qui précisera cela dans un règlement d'application après avoir pris l'avis de la Commission cantonale consultative du logement. Il prévoira les modalités de contrôle ainsi que les garanties permettant de s'assurer que la destination de ces logements et les obligations du propriétaire demeurent en cas d'aliénation de l'immeuble. C'est bien entendu le Département cantonal qui est l'autorité compétente pour reconnaître le caractère d'utilité publique.

Ainsi, le législateur cantonal (la loi a été approuvée par une majorité du

Grand Conseil!) estime qu'on va promouvoir la construction de logements en offrant un bonus (un sucre) consistant à augmenter la surface brute de plancher, mais en donnant ce sucre dans une potion amère et indigeste.

A l'heure actuelle, déjà, les constructeurs éprouvent des difficultés notoires à densifier. Le bonus de densification est-il la bonne solution?

Il faudrait encore parler de l'introduction dans la loi du fameux droit de préemption qui permettrait aux communes et au Canton de se saisir d'un projet élaboré par des particuliers (vendeur du terrain et promoteur). Mais la question a été traitée dans le dernier numéro de ce journal¹.

Il s'est construit ces dix dernières années un nombre impressionnant de logements dans le Canton. Mais cela n'a pas suffi à résorber la pénurie car la population augmentait parallèlement de 10'000 à 12'000 habitants par année. Le taux d'augmentation de la population est en train de fléchir alors que des logements sont en cours de construction et vont être mis sur le marché prochainement. La détente a déjà commencé et certains districts ne seront bientôt plus en situation de pénurie.

L'Etat n'est pas là pour promouvoir la construction de logements, mais pour offrir des conditions cadres adéquates permettant aux constructeurs, qui ne sont pas tous des promoteurs véreux, mais le plus souvent des caisses de pensions, de construire rapidement, sans excès de procédures et complications.

La LPPPL ne va pas dans ce sens. Nous recommandons aux Vaudois de la rejeter le 12 février prochain avec un NON sec et sonnant.

Jean-Michel Henny

¹ Olivier Klunge, «Non à un tigre de pape-rasse», *La Nation* n° 2061 du 6 janvier 2017.

Dispute ornithophilo-féline

Je préfère les oiseaux aux chats

C'est Jean-François Cavin qui a commencé. Je lui racontais les tristes tas de plumes que nous trouvons le matin dans notre jardin. Je lui disais cette invasion de chats qui éliminent les mésanges, les rouges-gorges et autres présences ailées dans nos arbres, et je m'attendais à sa compassion pour ces oiseaux. Rien de tel; Jean-François Cavin préfère les chats aux oiseaux!

Les chats ont un charme, c'est sûr, mais ce sont des animaux domestiques, et les oiseaux sont libres. Ils sont comme des fleurs sans tige, ils font partie du ciel.

C'est l'homme qui nourrit le chat, et si celui-ci tue les oiseaux, c'est pour assouvir un instinct qui n'a plus de sens. Comparez une fois le charme lascif du chat et les mouvements vifs et exquis d'un moineau qui s'est posé sur une branche. Il regarde autour de lui, tournant sa petite tête aux yeux ronds d'une façon si légère et rapide qu'on ne peut que sourire. Ensuite il fait un petit saut, il s'est tourné, et il regarde le monde d'un autre côté. Et voilà, il s'envole, on ne sait comment, il est suspendu entre ses ailes et il va

se poser un peu plus loin. Et si cette nuit il s'endort, petite boule de plumes dans un arbre, et que ce gros chat du voisin l'attrape rien que pour le plaisir, eh bien, je ne saurais préférer ce prédateur domestique à l'oiseau de nos jardins. C'est l'homme qui a introduit le chat, mais mon moineau, il est venu tout seul, il se nourrit tout seul. Nos chats, ils n'ont qu'à rester dans la maison de leur maître, manger leurs croquettes et digérer sur un peu de sable dans leurs *bacacachat*.

Els Laufer

Je préfère les chats aux oiseaux

Les amoureux fervents et les savants austères,

Aiment également, dans leur mûre saison,

Les chats puissants et doux, orgueil de la maison,

Qui comme eux sont frileux et comme eux sédentaires.

Même si l'on n'est plus – du fait de l'âge et du veuvage – un amoureux fervent et qu'on n'a jamais été un savant austère – ni l'un ni l'autre – il est

permis d'aimer les chats, puissants et doux. Els Laufer, bien sûr, a raison dans tout ce qu'elle écrit (ou presque, on y reviendra), mais elle omet ceci:

1. Le chat ronronne, l'oiseau pas. Le ronron vous a quelque chose d'intimement, chaleureusement, sympathiquement, amicalement, philosophiquement confortable qui vous fait chaud au coeur, plus qu'aucun pépiement d'oiseau.

2. Caresser un chat, c'est une pure jouissance. D'ailleurs, il le sait et ne se livre pas à vous sans jugement (on y reviendra aussi). Caresser un oiseau? Le bec pique et les pattes grattent; cette chose tremblotante (si vous osez la prendre dans votre main) n'est pas faite pour cette communion délicieuse.

3. Les yeux du chat sont un monde. Ceux de l'oiseau, si d'aventure on les distingue, sont fixes et perçants. Le félin domestique, lui, nous offre une gamme de regards, de la rondeur innocente à la fente mystérieuse, qui exprime tous les états de l'âme.

4. ...Y compris la sévérité du jugement. Car le chat, familier et sauvage, dormeur et chasseur, joueur et philosophe, sait bien qu'il est supérieur à

l'homme. Ce n'est pas par hasard que certaines civilisations en firent une divinité.

Chasseur donc, par nature, au grand dam de la gent ailée. Pourquoi les rouges-gorges s'obstinent-ils à bâtir leurs nids à portée de chat? Els Laufer, étonnamment, invoque le droit du premier habitant; le volatile commun serait du pays bien avant le chat, venu peut-être une fois de l'Orient. Il semble toutefois que minet est des nôtres depuis assez belle lurette – plus que la troisième génération – pour qu'on ne conteste plus sa naturalisation.

Jean-François Cavin

Epilogue

Vous et moi, Jean-François, nous n'allons pas accuser les animaux d'être ce qu'ils sont: le chat est carnassier; le rouge-gorge construit son nid là où il peut. Vous aimez le ronron et le miaulement (?) des chats, moi, j'aime, au printemps surtout, le concert matinal des oiseaux qui chantent. Reste qu'il y a peu de chats tués par les oiseaux, et j'en suis bien contente pour vous.

EL

Nouvelles du Chablais

Le Chablais bouge. Cette région à la périphérie des cantons de Vaud et du Valais a vu sa population augmenter de 22% les derniers dix ans¹: les prix stratosphériques des logements sur la Riviera vaudoise poussent de nombreux travailleurs à s'établir en amont et à penduler. De par leur extension, les agglomérations de Muraz, Collombey et Monthey sont maintenant conjointes.

Les infrastructures approchent de la saturation. Le trafic automobile progresse deux fois plus vite que le nombre de résidents. Les parkings de transition près des gares CFF sur la ligne du Simplon sont surpeuplés. Le verrou de la porte du Scex a sauté grâce à l'ouverture de la H144, mais la traversée des Evouettes reste problématique. L'évitement souterrain en préparation déplacera le goulet à l'entrée du Bouveret. De longs bouchons se forment tous les soirs aux sorties d'autoroute en direction de Monthey et du val d'Illicz. La toute récente modernisation de la ligne AOMC, avec une amélioration substantielle du service entre Aigle et Monthey, ne semble pas avoir convaincu beaucoup de pendulaires d'abandonner leur voiture.

Le projet de troisième correction du Rhône est à l'étude. Une renaturation partielle va chambouler le paysage et les affectations de zones. Les travaux prévus soulèvent la question de l'assainissement d'anciennes décharges communales adossées aux digues du Rhône. On parle aussi d'installer un nouveau barrage et quelques turbines au niveau de Massongex. Les discussions seront encore longues...

L'agriculture connaît les mêmes problèmes que dans le reste de la Suisse. Les exploitations sont condamnées à croître et à se rationaliser pour survivre. Des exploitations familiales ne sont pas transmises, faute d'intérêt des descendants ou par besoins en investissements trop importants. La compétition règne pour chaque bail à ferme à remettre. L'horticulture vuagnérane vivote face à la concurrence africaine ou hollandaise. En revanche la viticulture semble tirer son épingle du jeu.

L'activité industrielle est à la peine. La raffinerie de Collombey a fermé avec

fracas en 2015. Les installations sont intactes, mais leur redémarrage semble impossible après le licenciement de son personnel qualifié et au vu des conditions du marché. Des fleurons de la construction métallique établis à Aigle et Bex toussent face à la concurrence payée en euros. Avec l'afflux des nouveaux résidents, le bâtiment va bien, mais l'effet de frein induit par la LAT commence à se faire sentir. L'industrie chimique et pharmaceutique tient bon pour l'instant. L'antenne montheyenne de BioArk, fondation favorisant l'accueil de startups en biotechnologie, connaît quelques beaux succès, mais peine à remplir son extension ouverte en 2015.

Le développement des surfaces bâties ne fait pas bon ménage avec les impératifs de sécurité des transports. La route desservant l'usine chimique de Monthey, construite en rase campagne il y a quarante ans, est maintenant bordée de zones d'habitation et de commerces. Les convois ferroviaires de matières dangereuses accèdent au site via deux points de rebroussement situés dans les agglomérations de Saint-Maurice et de Monthey. Un projet régional de terminal pour conteneurs, permettant le transfert rail-route au sud de l'usine, est à bout touchant.

Les communes d'altitude n'ont pas échappé à la hausse démographique. De nombreux retraités anglophones se sont établis à Champéry, Gryon et Villars. Ces résidents sans enfants ont parfois démenti la planification des infrastructures: surdimensionné, l'établissement scolaire de Villars accueille une partie des enfants de Gryon. Le tourisme fait d'immenses efforts pour tenir contre l'euro faible et les Noëls au balcon. Les sociétés exploitantes de remontées mécaniques ont massivement investi mais tirent la langue pour rentabiliser leurs équipements.

La construction à Rennaz de l'Hôpital Riviera-Chablais est lancée. Le début de l'exploitation de ce nouveau paquebot de la santé est prévu pour la fin 2018. L'hôpital d'Aigle sera fermé; Monthey conservera une permanence médicale, le reste des infrastructures sera adapté à sa nouvelle vocation gériatrique.

* * *

C'est dans ce contexte qu'il faut placer le projet Chablais Agglo, élaboré par les communes d'Aigle, Bex, Collombey-Muraz, Massongex, Monthey et Ollon. Ce projet transcantonal a la claire ambition de drainer les subsides fédéraux pour financer tout ou partie des nonante-trois mesures dévisées à 131 millions. Cette troisième mouture du projet a été déposée en décembre dernier auprès de l'Office fédéral du développement territorial, après un sou-

tien partiel des mesures soumises dans la version de 2011.

Il n'est pas aisé d'identifier les grands axes parmi les centaines de pages de langage boisé décrivant la future «agglomération multipolaire et interconnectée». Le dossier présente tout de même le mérite d'une approche cohérente, conforme à la LAT et aux plans directeurs cantonaux vaudois et valaisans du développement de la région. Le comité de pilotage, regroupant des représentants des autorités communales et cantonales, est une plateforme crédible pour assurer la coordination, au moins sur le plan chronologique, des réalisations.

À côté des mesures d'aménagement des centres-villes on trouve une promotion exagérée de la mobilité douce, intéressante pour quelques mollets véloces seulement: Aigle-Monthey, c'est 10 km, souvent par vent contraire... Les mesures touchant le transit intercantonal sont prédominantes. On prévoit un nouveau pont routier en aval de la SATOM, des nouvelles lignes de bus et une modification du tracé de l'AOMC sur sol valaisan, afin de réduire le temps de trajet et augmenter la cadence entre Aigle et Monthey.

La répartition des projets n'est pas équilibrée: deux tiers du financement concernent la rive gauche du Rhône, plus de la moitié pour la seule ville de Monthey. Ceci se comprend pour deux raisons. La première est la meilleure desserte routière et ferroviaire de la rive

vaudoise, qui ne nécessite pas d'extension majeure de son infrastructure. La seconde tient au dynamisme des Valaisans, qui ont la haute main sur le Bureau d'agglomération, organe opérationnel du projet. Faire des reproches à nos voisins à ce sujet serait déplacé: les bénéficiaires pour les communes vaudoises devraient être supérieurs à ceux auxquels elles pourraient prétendre par des efforts individuels.

On peut tout au plus regretter le manque de vision et d'ambition sur la rive droite. Pourquoi les Vaudois n'ont-ils jamais avancé une variante du terminal marchandise rail/route à Saint-Triphon? L'infrastructure ferroviaire existe, elle est proche de la sortie autoroutière et évite le rebroussement de Saint-Maurice. Pourquoi avoir accepté de limiter le projet d'agglomération aux zones communales en-dessous de 550 m d'altitude? Ce compromis laisse Bex et Ollon bien seuls avec ses problèmes de desserte, de gestion et de développement des hameaux d'altitude.

On vous l'a dit: le Chablais bouge. Mais tout comme pour la Broye, on assiste à la satellisation d'une zone périphérique, qui fonde son développement sur une identité locale transfrontalière. Ceci est à la fois cause et conséquence d'un affaiblissement du sentiment d'appartenance au Canton. Les autorités vaudoises devraient s'en préoccuper avant que leur zone d'influence légitime ne se réduise au grand Lausanne.

Cédric Cossy

¹ 21% dans le district d'Aigle, 24% dans celui de Monthey.

LE RONCHON :

A : ☺ ☑
B : ☺ ☑
C : ☺ ☑
STAK

Trop, assez ou pas assez? Trop!

Comme vous l'avez sans doute remarqué, il n'est plus possible aujourd'hui d'acheter, de commander, de réserver, de regarder, de visiter, de lire ou de manger quoi que ce soit sans être consécutivement soumis au supplice de l'enquête de satisfaction.

LE COIN DU RONCHON

Séjour à l'hôtel, vol en avion, visite d'un lieu touristique, suivi d'un cours de formation, rendez-vous chez votre garagiste, à chaque fois, celui qui vous vend quelque chose – ou son lointain commanditaire – vous pose ensuite mille questions pour savoir si vous êtes très satisfait, globalement satisfait, plutôt satisfait ou, au moins, un peu satisfait. Si le service, la qualité, le prix étaient conformes à vos attentes. Si vous avez des propositions d'amélioration à formuler et si vous reviendrez une prochaine fois. Si vous étiez là à titre privé ou professionnel. Quel est votre âge, votre sexe, votre nationalité, votre niveau de formation et de revenu et si vous possédez des animaux domestiques. En vous garantissant que vos réponses seront traitées de manière confidentielle et en aucun cas transmises à des tiers. Et en vous remerciant et en vous félicitant.

Bon, d'accord, l'idée de pouvoir exprimer son avis n'est pas absurde. Elle n'est même pas mauvaise du tout. (Autrefois, dans les bons restaurants, le chef, s'il était sûr de recevoir une réponse positive, venait à la fin du repas demander à ses clients si tout s'était bien passé.) Mais comme toutes les bonnes idées, après avoir germé dans un cerveau créatif, elle a ensuite été copiée et recopiée cent millions de fois par des gens incapables de la trouver par eux-mêmes et qui appliquent cette recette à la mode sans vraiment s'intéresser à votre avis. A tel point qu'aujourd'hui, les seuls services qui ne soient pas soumis à des enquêtes de satisfaction sont les contraventions pour excès de vitesse et... les enquêtes de satisfactions elles-mêmes. (Qu'avez-vous pensé de notre manière de vous interroger sur ce que vous en pensez? Avez-vous été un peu, beaucoup, passionnément ou pas du tout satisfait de pouvoir exprimer votre satisfaction?)

En l'occurrence, nous nous réjouissons de ne pas savoir si la présente chronique vous a satisfait, édifié, enrichi, laissé sur votre faim ou seulement déçu en bien, si vous l'avez lue pour des motifs privés ou professionnels, vautré sur votre canapé ou en équilibre sur un banc public. Et nous refusons ne serait-ce que d'envisager l'idée que vous puissiez avoir des propositions d'amélioration.

La Nation

Rédaction
Jean-Blaise Rochat / Frédérique Monnier
CP 6724 1002 Lausanne

Tél. 021 312 19 14 (de 8h à 10h)
Fax 021 312 67 14

courrier@ligue-vaudoise.ch
www.ligue-vaudoise.ch

IBAN: CH09 0900 0000 1000 4772 4

ICM Imprimerie Carrara Morges

Entretiens du mercredi

Ces entretiens ont lieu le mercredi à 20h00 dans nos locaux de la place Grand-Saint-Jean 1 à Lausanne. Ils sont publics. L'entrée est gratuite.

25 janvier: Un peu d'histoire du violon, avec Jean-François Pasche

1^{er} février: La Pologne, une expérience personnelle, avec Pierre-Gabriel Bieri

8 février: «Alternative nationale», une association politique vaudoise atypique, avec Luca Bertogliati et d'autres membres du mouvement

www.ligue-vaudoise.ch/mercredis